



## Assurer à chaque enfant des repas abordables et équilibrés à l'école

Chers parents, la commune de Médréac étant éligible à la fraction de « péréquation » de la dotation de solidarité rurale, la municipalité a pu s'engager dans un nouveau dispositif : **La Cantine à 1€**

Les factures de cantine sont souvent un poste important de dépenses pour les familles. C'est donc **dans un souci d'équité et de solidarité** que la municipalité de Médréac en apprenant que l'État soutenait la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaires des communes rurales, a fait le choix d'intégrer ce dispositif. **Une convention de trois ans** a été signée avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement)

Ainsi, dès le 1er Septembre 2023 et sous conditions de ressources, certains élèves de nos 2 écoles pourront bénéficier d'un repas de cantine à 1 €.

- Quelles sont les conditions réglementaires fixées par l'Etat ?

Pour mettre en place ce plan « cantine 1 euro », une grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches de tarifs distincts, calculées selon le quotient familial. Au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€.

Chaque repas facturé à un 1€ aux familles fera l'objet d'une compensation financière par l'État, auprès de la commune.

- Comment entrer dans ce dispositif ?

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour la rentrée 2023/2024

Quotient familial <u>inférieur ou égal à 699 €</u>	Tarif : 1€/repas
Quotient familial <u>entre 700 et 999€</u>	Tarif : 1€/repas
Quotient familial <u>entre 1000€ et 1399</u>	Tarif : 3.60€/repas
Quotient familial <u>supérieur à 1400 € et enfants domiciliés hors commune</u>	Tarif : 3.75€/repas

**Afin de bénéficier de ce dispositif, les familles devront fournir une attestation de la CAF avant la rentrée, indiquant le quotient familial du ménage.** Ce document restera bien sûr confidentiel en mairie et vous sera demandé en janvier et avant chaque rentrée scolaire.

Sans présentation de cette attestation, les tarifs de 1€ ou de 3.60 € ne pourront être appliqués. La collectivité appliquera alors le tarif plafond, soit 3.75 euros actuellement.

- Une convention pour 3 ans.

Les tarifs du restaurant scolaire sont fixés pour l'année scolaire à venir et jusqu'à une prochaine révision des tarifs. Le dispositif « Cantine à 1€ » est un engagement de l'Etat au travers d'une convention pluriannuelle pour 3 ans et sera maintenu tant que l'enveloppe de l'État le permettra. Si cette dotation venait à diminuer, il y aurait alors une révision des tarifs.

- En résumé:

Cette mesure permet :

- ✓ à tous les élèves de **profiter de ce moment** créateur de lien social qu'est la cantine scolaire.
- ✓ de **manger équilibré** avec des produits de qualité et durables.
- ✓ **Aucun élève n'est stigmatisé** : il n'y a aucune différence entre un repas à 1€ ou à 3.75€. La transmission du quotient familial se fera deux fois dans l'année directement auprès du secrétariat de la mairie et ce document sera tenu confidentiel.
- ✓ Le soutien financier de l'Etat permet de **ne pas augmenter le coût du repas** cantine et de **baisser les tarifs pour 75% des familles.**

Pour toute question ou renseignement, contactez-nous par mail à [mairie.de.medreac@orange.fr](mailto:mairie.de.medreac@orange.fr)

Bel été à tous !!!

La commission restauration scolaire